



PROCES VERBAL DE RECONDUCTION

N° SD 95 00 35 D

Additif N° 5 au procès verbal N° SD 95 00 35

Selon l'arrêté du 03 Août 1999 du Ministère de l'Intérieur.

Cette reconduction concerne un procès verbal d'essais relatif à un Dispositif Actionné de Sécurité au sens de la norme NF S 61-937.

ESSAIS DES MECANISMES

DEMANDE PAR: : **DORMA STA S.A.S.**
42 rue Eugène Dupuis
EUROPARC
F – 94046 CRETEIL

OBJET : **Reconduction du procès verbal**
initial N° SD 95 00 35 du 22/02/1995
et des additifs
N°SD 95 00 35 A du 13/11/2000
N°SD 95 00 35 B du 30/09/2004
N°SD 95 00 35 B du 12/12/2005
N°SD 95 00 35 C du 20/04/2007

N° D’AFFAIRE : 481 3042 10 0006

DENOMINATION TECHNIQUE : Dispositif de verrouillage
électromagnétique pour issue de secours.

CONSTRUCTEUR : **DORMA STA S.A.S.**

REFERENCE DES PRODUITS : TV 100

Date du présent procès verbal d'essai : le 18 mars 2010
Le procès verbal d'essai comporte : 1 page
Destinataires : Constructeur
CNPP

VISA DU RESPONSABLE D’ESSAI :

**CACHET & SIGNATURE
DU DIRECTEUR :**

Pôle européen de sécurité CNPP-Vernon
Division Protection Mécanique
Pour le Directeur et par délégation

Le chef de service
Laboratoire Protection Incendie
M. WEIPPERT
Signature électronique

*Le procès verbal de référence, et ses éventuels additifs, est reconduit pour une nouvelle période de 5 ans, soit une validité jusqu'au **22 février 2015**.*